

Fiche de Présentation

1. « Etats-Unis d'Europe » mythe ou réalité ?
2. CDT PISKORZ Tadeusz (Pologne).
3. Date 28.02.2000.
4. Division B (B5).
5. Mémoire de géopolitique
6. Résumé de la thèse :

La construction européenne constitue l'un des événements marquants de ce début du XXIème siècle. Commencée dans les années 50, elle s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui et a pris une signification nouvelle avec les bouleversements majeurs intervenus sur le Vieux Continent avec la chute du mur de Berlin en 1989 et l'effondrement de l'Union soviétique en 1991.

Répondant initialement au souci de renforcer les économies des pays d'Europe occidentale vis-à-vis de la concurrence internationale, cette construction a présenté tout d'abord un aspect économique, rendu d'autant plus actuel qu'il convient de préparer les pays d'Europe centrale et orientale à intégrer dans de bonnes conditions le « grand marché européen ».

Par ailleurs, la création de l'Union européenne consécutive à la signature du traité de Maastricht des 9-11 décembre 1991 et les différents sommets européens qui ont suivi, ont introduit une dimension supplémentaire au rêve européen avec les nouveaux concepts d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et d'une identité européenne de sécurité et de défense (IESD), ouvrant ainsi la voie à une réflexion de fond sur une véritable défense européenne.

Les obstacles à la construction de ces « Etats-Unis d'Europe » restent toutefois nombreux à surmonter. On retiendra plus particulièrement celui de la langue, les difficultés économiques et le chômage, la poussée actuelle de l'extrême droite dans certains pays d'Europe occidentale ainsi que les difficiles - mais nécessaires - mutations que doivent parachever les pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

7. **Mots clés :** L'Union européenne ; construction européenne ; « l'euro » ; l'Eurocorps ; « la langue européenne ».

MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE

Sujet :
« Etats-Unis d'Europe » mythe ou réalité ?

CDT PISKORZ Tadeusz

7-ème promotion groupe B-5

Plan

Introduction.	4
1. Héritage historique.	5
1.1. Les événements du XVIII ^e au XX ^e siècle.	5
1.2. Du régionalisme à l'autonomisme.	7
1.3. L'Europe confédérée ou l'équilibre, le rétablissement de la balance	8
2. Lien économique.	10
2.1. Histoire de l'Union européenne.	10
2.2. L'aide américaine de l'Europe : « le plan Marshall ».	12
2.3. L'intégration économique avec les pays de l'Est.	12
2.4. La monnaie unique européenne « L' <i>Euro</i> ».	14
2.5. Les projets pour l'avenir.	14
3. La Défense européenne.	17
3.1. L'Eurocorps.	17
3.2. Les intérêts politiques et industriels.	20
3.3. Les pays de l'Est et l'élargissement de l'OTAN.	21
4. Les obstacles de la construction européenne.	23
4.1. « La langue européenne ».	23
4.2. Le chômage.	24
4.3. Situation après communisme.	25
4.4. L'extrême droite.	27
Conclusion.	29
Annexes.	31
Bibliographie.	33

Introduction.

A l'aube d'un nouveau millénaire, il est intéressant de considérer le chemin parcouru par l'Europe depuis les jours sombres de 1939. Pendant la plus grande partie de siècle, l'Europe a été ravagée par les guerres ainsi que par l'instabilité politique, économique et sociale. Mais, depuis la création de l'Union européenne et avec l'aide de l'Otan, l'Europe est devenue une puissance qui s'avère non seulement capable d'assurer la stabilité et la prospérité de notre continent mais qui est aussi reconnue comme une puissance dans le monde.

Les pères fondateurs de l'Europe des années cinquante et soixante avaient pour priorités d'effacer les conséquences de la guerre et de relancer des économies convalescentes. Ils ont réussi. Aujourd'hui, une nouvelle génération doit relever de nouveaux défis. Dix ans après la chute du mur de Berlin l'Europe doit examiner des dispositions de grande envergure visant à renforcer la politique de défense de l'Union européenne et préparer un élargissement historique vers l'Est, donc la réunification du continent.

La généralisation du terme d'Europe, au détriment de celui de chrétienté, s'étendit peu à peu d'ouest en est au cours du XVII^e et du XVIII^e siècle. Or, paradoxalement, c'est durant cette période que les Etats en Europe se renforcèrent, s'autonomisèrent et s'affrontèrent. Peut-être est-ce d'ailleurs cette évolution qui poussa au XVII^e siècle certains utopistes à souhaiter la création des «Etats-Unis d'Europe». Au XX^e siècle nous avons l'Union européenne, qui a succédé à la Communauté européenne, est une construction géopolitique d'un type nouveau, puisqu'il s'agit de l'association progressive et volontaire d'Etats souverains devant conduire, en principe, à la constitution d'une Fédération européenne, c'est-à-dire à une union politique, selon les déclarations de celui que l'on appelle le «père de l'Europe», Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères de la France en 1950. Or, plus de quarante ans après l'annonce de la première étape de construction, l'Union européenne est loin d'être politiquement unifiée. Cette absence d'union politique n'a cependant pas empêché une formidable croissance économique qui l'a fait apparaître comme un havre démocratique et prospère. Aussi les Etats candidats à l'intégration sont-ils de plus en plus nombreux, en particulier depuis l'éclatement du bloc de l'Est. Pour ces Etats, faire partie de l'Union européenne, c'est obtenir l'assurance d'une aide économique puissante et la reconnaissance d'être de nouveau des Européens à part entière. Le marché que représentent ses 320 millions de consommateurs aux revenus élevés attire également des Etats européens comme la Suède ou la Finlande et non européens comme la Turquie ou le Maroc.

1. Héritage historique.

1.1. Les événements du XVIII^e au XX^e siècle.

Avant de définir ses rapports avec le reste du monde, il faut impérativement que l'Europe rétablisse son équilibre interne. La notion d'équilibre européen avait été le principe fondamental de l'ancienne diplomatie. Au XVII^e et au XVIII^e siècle, elle avait prévalu à Versailles, à Vienne et à Londres, où elle avait inspiré les politiques les plus éclairés de l'Ancien Régime : Richelieu, Louis XIV, le cardinal de Bernis, le prince de Kaunitz, Castlereagh et Talleyrand. Elle avait encore dicté les décisions des négociateurs du congrès de Vienne, parvenus à établir entre les puissances un système qui, pour la première fois dans son histoire, avait épargné les conflits à l'Europe pendant un demi-siècle. La politique de Napoléon III, qui visait à saper les fondements de cet édifice, avait atteint ses fins : la marginalisation de l'Autriche en 1866, l'écrasement de la France en 1870, l'établissement de la prépondérance allemande l'année suivante, le déséquilibre instauré sur tout le continent. La conséquence en avait été l'ère de la paix armée, de laquelle était issue la Première Guerre mondiale.

Les négociateurs des traités qui y avaient mis fin n'étaient plus guidés par le principe de l'équilibre européen, mais par l'idéologie nationaliste, au nom de laquelle l'Europe centrale était morcelée et l'unité allemande maintenue. Ce qui, à terme, réinstaurait en Europe centrale la prépondérance germanique. La Seconde Guerre mondiale en avait été le fruit. Cette dernière n'avait renversé l'hégémonie de l'Allemagne que pour instaurer celle de la Russie sur une moitié de l'Europe, instituant, en contrepoids, celle des Etats-Unis d'Amérique sur l'autre. L'équilibre qui de nouveau semblait s'instaurer en Europe n'était qu'un cas particulier de l'équilibre mondial établi les deux puissances extra européennes. L'Europe était dépossédée d'elle-même, et cette double tutelle n'était que la conséquence de la rupture, dessinée dès 1870 et accomplie en 1919, de son équilibre interne.

Le reflux de l'empire russe, entraînant à terme celui de l'hégémonie américaine, laisse l'Europe dans l'état de déséquilibre où l'ont jetée les traités de 1919 et de 1920. Elle se trouve face à la tâche de reconstruire son équilibre interne. Il lui faut intégralement repenser celui-ci en fonction des principes de l'ancienne diplomatie, appliqués aux réalités géopolitiques des l'Europe compliquées par l'héritage historique.

Les différents traités ont aussi leur importance dans cette période. Celui de Saint-Germain signé le 10 septembre 1919, abolissait et dépeçait l'Autriche. Celui de Trianon conclu le 4 juin 1920, réduisait quant à lui la Hongrie à la portion congrue. Ainsi naissaient la Tchécoslovaquie, la petite Autriche, la petite Hongrie, la grande Roumanie et la Yougoslavie. Ces traités conjuguèrent leurs effets à ceux du traité de Versailles, qui, le 21 juin 1919, avait à la fois suffisamment abaissé l'Allemagne pour lui inspirer la soif de vengeance et insuffisamment pour lui en retirer les moyens de la faire. Le seul aspect positif de ce traité, monument de l'aveuglement humain, était qu'il réparait un long crime en ressuscitant la Pologne, dont il déterminait les frontières occidentales ; il appartenait à Pilsudski d'en arrêter, contre la Russie et la Lituanie, les frontières orientales.

Ainsi les Alliés avaient-ils remodelé l'Europe centrale et balkanique au nom du principe des nationalités. Certes, ils avaient partout aménagé ce principe afin de dépecer autant que faire se pouvait le corps germanique et de retirer autant de Magyars que possible à la nouvelle Hongrie. Le principe des nationalités avait néanmoins eu pour effet essentiel de maintenir une Allemagne, amoindrie mais unie, et de faire éclater l'Autriche-Hongrie en une nébuleuse d'Etats incapables de contrebalancer l'Allemagne. Il ne faudrait que vingt ans à celle-ci pour établir sur eux son hégémonie. L'Allemagne va, dans les délais les plus brefs, mettre sur pied une armée en mesure de conquérir toute l'Europe, à l'exception de l'Angleterre et de la Russie. La guerre éclatera dans les années 1940-45. La France n'a plus la possibilité de constituer une armée forte. Pour la défense de son territoire insulaire, l'Angleterre ne peut plus compter sur la France, exactement comme lors de la Première Guerre mondiale. Le nationalisme reprit le dessus et l'Europe dut connaître la cruelle expérience de deux guerres mondiales avant de voir se développer un mouvement lent et difficile en faveur de la supranationalité et de l'intégration.

On n'a pas oublié les effets néfastes du retrait des Etats-Unis de la scène internationale durant l'entre-deux-guerres, engendrant des perturbations économiques et encourageant les dictatures. Il n'est pas bon que les ensembles démographiques et économiques ne s'expriment pas politiquement et diplomatiquement. L'Amérique ne pourra pas rester neutre. Et l'Allemagne perdra la guerre à cause de l'entrée des Etats-Unis dans le conflit.

La question de l'Europe ne se réduit plus à un problème entre l'Angleterre, la France et l'Allemagne. A l'Est de l'Europe est apparue une nouvelle puissance, la Russie soviétique, qui menace toute la civilisation, toute l'Humanité. Cette puissance mobilise toutes ses énergies matérielles et morales en vue de la Révolution mondiale. Elle emploie à cette fin des méthodes radicalement neuves, inconnues des Européens et des Américains.

L'Allemagne, pour sa part, faillit être démembrée purement et simplement en 1945, après sa capitulation sans condition. L'Etat allemand avait disparu et l'Allemagne fut divisée en quatre zones d'occupation: américaine, anglaise, française et russe. Cependant, le gouvernement français accepta le principe d'une réunification des trois zones occidentales par les accords de Londres du 1^{er} juin 1948. Une « République fédérale » fut créée le 14 août 1949. La riposte soviétique ne se fit pas attendre et la zone russe fut transformée en « République démocratique allemande » le 7 octobre 1949. La partition de l'Allemagne eut pour effet d'affaiblir encore un peu plus ce pays meurtri par la Seconde Guerre mondiale. Pour assurer sa sécurité et son existence politique face au bloc de l'Est, la République fédérale d'Allemagne n'avait pas d'autre choix que de se rapprocher d'une Europe occidentale unifiée, en oubliant pour un temps une problématique réunification allemande.

L'effondrement de la domination soviétique sur l'Europe du Centre et de l'Est opéra comme un coup de théâtre. La décomposition de l'empire russe a commencé en Europe. La Pologne était, depuis presque dix ans – Solidarnosc avait été fondé en 1980 – en rébellion latente, et n'avait pu être maintenue dans l'obéissance de la Russie que par la proclamation de la loi martiale. En Hongrie, la collusion tacite entre le peuple et ses gouvernants eut des effets délétères encore. Ouvrant sa frontière

avec l'Autriche à l'été de 1989, la Hongrie permettait l'exode des Allemands de l'Est vers l'Ouest. Le coup, apparemment dirigé contre Berlin-Est, était destiné à Moscou. Cette brèche dans la muraille la faisait s'effondrer. Par réaction en chaîne, la décomposition s'étendait à toute l'Europe centrale, et de là gagnait, à l'intérieur même de l'Union soviétique, les pays baltes, les premiers à en proclamer leur sécession.

Soudain, l'Allemagne s'est réunifiée et l'Europe a recouvré ses pleines dimensions. Par comparaison avec la nouvelle Allemagne, la France sentit son poids économique s'alléger ; jusqu'alors au cœur de l'Europe libre, elle eut le sentiment d'être rejetée sur les marges occidentales de la nouvelle Europe. Quant aux peuples nouveaux qui entraient dans cette Europe, ils lui semblaient lointains et inconnus, alors que l'Allemagne, liée à eux par la proximité géographique et les traditions culturelles, renouait avec ceux-ci des liens momentanément interrompus par un accident de l'Histoire.

1.2. Du régionalisme à l'autonomisme.

La création de nouvelles frontières internationales dans un environnement géopolitique très complexe a accru l'importance des minorités, en plaçant des communautés hors du territoire de la nation correspondante, ou en séparant des peuples antérieurement administrés par la même autorité politique. Rien que dans l'Union européenne, près de 50 millions d'habitants sur 344 parlent une autre langue que la langue officielle de l'Etat membre où ils résident, soit une quarantaine de langues supplémentaires.

On assiste à une segmentation des territoires et des peuples, à la prolifération de nouveaux Etats, phénomène facilité par la dislocation de l'empire soviétique. Ainsi ont été créés, outre la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Slovénie, la Serbie, la Biélorussie, la Moldavie, la Macédoine et d'autres ... La Tchécoslovaquie s'est partagée « à l'amiable » pour donner naissance à la République tchèque et à la Slovaquie. Après quatre décennies de logique des blocs, dans le nouveau concert européen, les petits Etats sont devenus largement majoritaires : 43 pays sur 57 ont une population de moins de moins de 20 millions d'habitants.

Dans les trente ans à venir, nous devrions assister à la continuation de la prolifération étatique, un certain nombre de pays existants pourraient se scinder en deux ou en trois. En Europe occidentale la Belgique, l'Ecosse, la Catalogne, la Corse, le pays Basques, nord de l'Italie pourraient aussi donner naissance à de nouvelles entités étatiques.

Depuis un siècle, la dynamique de l'Etat-nation démembré l'espace hétérogène des empires, en brutalisant les peuples qui ont la malchance de ne pas disposer d'un territoire cohérent. Ainsi, après la dislocation de l'Autriche-Hongrie, on avait cru que l'Etat yougoslave représenterait un cadre de fonctionnement plus efficace. Il s'est effondré à deux reprises en 1941 et en 1991. La dernière a permis entre autre à la Bosnie-Herzégovine (entre autres) d'accéder à la souveraineté. Ce cadre territorial se révélant encore moins viable que les précédents, il a été à son tour morcelé en deux parties, dont une « fédération croato-musulmane » aux pronostics de survie très réservés.

L'Histoire nous enseigne que l'Europe n'est pas parvenue à faire coexister des peuples différents dans une démocratie représentative pendant plus d'un demi-siècle. Les unions bilatérales du passé n'ont pas ressurgi (Pologne-Lituanie, en 1386, le grand-duché de Lituanie et le royaume de Pologne s'unissent. A l'intérieur de ce nouvel ensemble, l'Union de Lublin, en 1569, va répartir entre la Lituanie et la Pologne la possession des terres russes conquises.), ou n'ont pas fonctionné (Suède-Norvège). Bien qu'ayant reçu une large autonomie, l'Irlande et l'Islande ont choisi l'indépendance. Des unités plus étendues n'ont pas vu le jour, malgré leur apparente logique : fédération danubienne, union nordique, entente balkanique ou même union slave. Il a été plus facile de conserver des liens entre les « nations blanches » du Commonwealth que de fédérer des peuples voisins.

Des relations de voisinage longtemps conflictuelles n'ont pas favorisé la création d'espaces régionaux fortement organisés. Les réseaux de solidarité ont souvent rassemblé des peuples éloignés, comme les nations britanniques du Commonwealth, plutôt que des ensembles compacts. Au cours de son histoire, l'Europe a montré que ce qui la divisait comptait bien plus que ce qui aurait pu l'unir.

1.3. L'Europe confédérée ou l'équilibre, le rétablissement de la balance.

L'alternative à une Europe politique intégrée est une Europe politique confédérée. A cette réserve expresse cependant : que, loin de ne confédérer que des Etats nationaux-ce qui ne rien disparaître déséquilibre de l'Europe centrale, elle puisse également rassembler également des fédérations d'Etats à côté des Etats. Il n'existe pas d'autre façon de rééquilibrer l'ensemble de la construction européenne. Ces fédérations , par définition, ne se fonderaient pas sur l'idée nationale : elles ne pourraient être que supranationales. La monarchie autrichienne n'avait pas le moindre fondement national. Si elle a subsisté du Moyen Age jusqu'au début du XX^e siècle, c'est parce qu'elle répondait aux exigences économiques, politiques, stratégiques des pays reliés par le bassin du Danube : elle avait été l'unique garantie de leur indépendance, et finalement de leurs identités nationales respectives.

Le paradoxe n'est qu'apparent : c'est justement leur caractère supranational, ou plus exactement multinational, qui permet aux fédérations de petites nations d'assurer leur indépendance. Et, si la crise qui ébranle le monde des Slaves du Sud ne comportait qu'une leçon, c'est bien qu'il n'y aura pas d'ordre politique durable en Europe qui ne tienne compte des réalités nationales. On a invoqué cette crise pour prétendre que la constitution de fédérations supranationales en Europe centrale serait impossible. Un examen attentif suggère précisément le contraire. Le désir de la Slovénie et de la Croatie de se séparer de la Serbie a été incontestable, leurs tentatives de se rapprocher de l'Autriche et l'Italie ont été évidents.

La reconstitution de l'équilibre de l'Europe centrale et balkanique dépend d'abord, des pays qui la composent. Leur réorganisation doit rayonner à partir de l'aire de peuplement stable représentée par le quadrilatère bohême, les monts de Slovaquie, les Alpes autrichiennes et la « puszta » magyare. Mais cette reconstitution de l'équilibre de l'Europe centrale et balkanique ne dépend pas des seuls Etats qui la constituent. Elle relève aussi de leurs puissants voisins occidentaux, détenteurs de nombreux moyens nécessaires à l'établissement de cette nouvelle stabilité. Parmi

ces pays occidentaux, les plus propres à contribuer à cet équilibre sont également ceux qui, géopolitiquement, sont établis dans la grande aire de stabilité qui longe la façade atlantique de l'Europe. Géographiquement coupés d'elle, ils ne peuvent, par définition, prétendre à étendre leur influence sur l'Europe centrale de manière à constituer un ensemble compact où s'affirmerait leur prépondérance. Au cœur de cette aire de stabilité atlantique se trouve la France.

2. Lien économique.

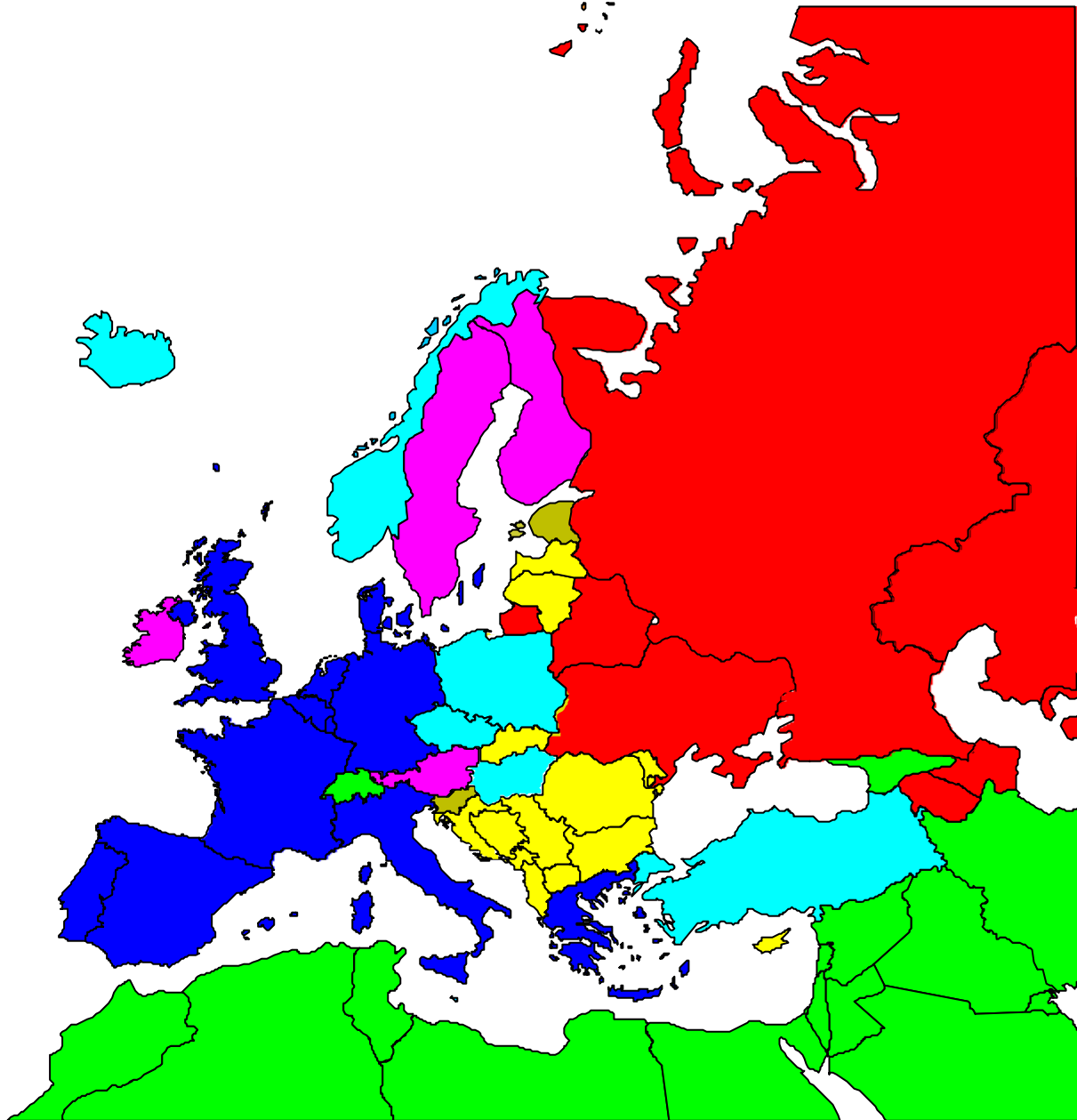
2.1. Histoire de l'Union européenne.








Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les grands Etats européens occidentaux ont entamé un vaste mouvement de rapprochement, économique, puis politique. Ce mouvement, dicté par de profondes mutations géopolitiques à l'échelle mondiale à d'abord été matérialisé par des accords de libre échange. Puis, par extensions successives, l'intégration du Vieux Continent se réalisa peu à peu, pour déboucher sur l'Union européenne. Celle-ci, actuellement forte de quinze membres, ne représente qu'une forme imparfaite et transitoire de la construction européenne.

Dans les années qui suivirent la fin de la Seconde Guerre mondiale, dans les pays européens démocratiques où les diverses opinions politiques pouvaient s'exprimer, l'Europe fut de nouveau l'objet de débats géopolitiques entre « proeuropéens » et « antieuropéens ». Fallait-il ou ne fallait-il pas « faire l'Europe » ? Cette idée n'était plus alors seulement défendue dans certains milieux intellectuels, mais aussi par des responsables politiques marqués par les horreurs de la guerre. Les proeuropéens étaient favorables à une union politique qui menât à une Europe fédérale, garante de la paix : l'Allemagne nazie avait voulu unifier l'Europe sous son autorité, il fallait donc intégrer l'Allemagne dans l'Europe pour éviter toute nouvelle dérive. En outre, la domination exercée sur le monde par les deux très grandes puissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, laissait à croire que les petits Etats seraient disqualifiés et ne pourraient résister seuls à la puissance économique, politique et militaire de ces deux géants et qu'il fallait donc s'unir. Ce projet géopolitique était défendu par les leaders démocrates-chrétiens (Konrad Adenauer, Alcide De Gasperi, Robert Schuman, les « pères » de « l'Europe ») et par les socialistes, soutenus par les dirigeants américains qui voyaient dans une Europe unie un grand marché pour la diffusion de leurs produits et qui pensaient aussi, dans ce contexte de guerre froide, qu'une Europe unie résisterait mieux au communisme.

En 1957, les Six (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas) signent le traité de Rome, qui crée la Communauté économique européenne (CEE), le Marché commun, dont le principe de libre circulation des produits n'a été appliqué que trente-cinq ans plus tard, le 1^{er} janvier 1993. Durant ces « Trente Glorieuses », années de forte croissance économique et de guerre froide, la Communauté européenne se construit lentement. Suffisamment toutefois pour que le gouvernement britannique décide de ne plus s'en tenir à l'écart et présente en 1961 sa candidature, malgré une opinion publique peu favorable. En 1963, le général de Gaulle y fait objection, les Britanniques voulant conserver les avantages fournis par le Commonwealth et leurs liens privilégiés avec les Etats-Unis. Nouvelle candidature à l'adhésion en 1969, que les Six refusent en raison de la faiblesse de la livre. Ces deux refus n'améliorent guère l'image de la Communauté dans l'opinion britannique. Mais, en 1972, de six membres la Communauté passe à neuf, avec l'entrée de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande. Puis les Neuf prirent le cap opposé, au sud-est : la Grèce rejoignait en 1981. Coup de barre enfin, au sud-ouest, en 1986, avec l'arrivée de l'Espagne et du Portugal. Après l'incorporation de l'ex-RDA, en 1990, l'acceptation des candidatures en cours d'examen ouvrirent un nouvel horizon à l'est, avec l'Autriche, et dans le Grand Nord, avec la Suède, et la Finlande en 1995.

Carte de l'Europe



- | | | | |
|---|--|---|------------------------------------|
|  | Pays membre de l'Union Européenne |  | PECO en cours d'intégration à l'UE |
|  | Pays membre de l'OTAN |  | Pays membres de la CEI |
|  | Pays membre de l'Union Européenne et de l'OTAN |  | Autres pays |
|  | PECO | | |

Depuis le 1^{er} janvier 1995, l'Union européenne est donc passée de douze à quinze membres, ce qui a accru sa population et son produit intérieur brut de 6%, mais aussi augmenté sa superficie de 37%. Une évolution territoriale majeure, notamment en raison de l'adjonction de vastes espaces arctiques à faible densité de population. Ce quatrième élargissement devrait être suivi d'autres : sur la liste des prétendants, on trouve Chypre et Malte ainsi que les six pays d'Europe centrale et

orientale (les PECO). Au total, avec les trois pays baltes et la Slovénie, on arrive actuellement à douze candidatures en voie d'examen. Dans une étape ultérieure, plusieurs autres Etats pourraient s'incorporer à l'Union: la Suisse qui, en dépit du résultat négatif du référendum de décembre 1992 sur l'adhésion à l'Espace économique européen, a maintenu sa demande; la Turquie, qui n'a jamais renoncé à la sienne, déposée en 1987, et qui, depuis le vote positif du Parlement européen du 13 décembre 1995, est liée aux Quinze par un accord d'union douanière; les Républiques de l'ex-Yougoslavie, auxquelles la fin de la guerre en Bosnie permettra peut-être d'imiter la Slovénie en concluant avec les Quinze des accords d'association, dits européens, avec référence explicite à l'adhésion.

2.2. L'aide américaine de l'Europe : « le plan Marshall ».

Effort lent et saccadé des européens occidentaux pour réaliser « l'intégration » de l'Europe fut aidé par les Etats-Unis depuis 1947. Grâce au « plan Marshall » voté en 1947, les pays européens se virent octroyer une aide américaine massive pour financer leur reconstruction. Les résultats économiques de ce plan furent brillants. Par exemple, le produit intérieur brut français de 1962 fut doublé par rapport au produit intérieur brut français de l'année 1952. Mais ce plan eut aussi une incidence politique, en obligeant les pays européens à créer une organisation européenne de coopération économique (O.E.C.E.).

Pour paradoxale, philanthropique ou généreuse qu'elle puisse paraître, l'aide américaine peut néanmoins s'expliquer. En effet, les Etats-Unis avaient tout intérêt à stabiliser la région occidentale de l'Europe, face à la menace que représentait le bloc de l'Est. D'autre part, l'aide américaine procédait d'un calcul à long terme. La reconstruction économique de l'Europe avaient pour but de remettre sur pied au plus vite des partenaires économiques et politiques affaiblis, afin de leur permettre d'importer des produits de la zone dollar.

2.3. L'intégration économique avec les pays de l'Est.

Dix ans auparavant, l'espace qui allait de la Baltique à la Mer Noire était contrôlé par l'URSS. Cet espace comportait alors 200 millions d'habitants pour une superficie de 1,8 million km². Le système communiste s'étant effondré, il s'est produit un double mouvement. D'une part, un fractionnement géopolitique de cette région, de l'autre, une poussée de l'Occident en direction de cette zone qui va de l'Estonie jusqu'à l'Ukraine. En fait, ce que l'on observe, c'est une véritable « otanisation » de l'Europe orientale sur le plan stratégique.

Avec le traité de Maastricht, de 1993 qui transformait la CEE en Union européenne et offrait aux pays de l'Est le droit d'y adhérer un jour, il était admis que la méthode était celle d'un élargissement par « vagues » successives : les pays les plus « méritants » étant placés dans le peloton de tête, ceux qui devaient faire des progrès en termes d'adaptation économique étant condamnés à faire partie de la « deuxième vague », ceux de la « troisième vague » n'ayant quant à eux qu'un mince espoir de partager un jour le « rêve européen ». Or ce processus, formellement lancé en 1997, avait fait naître des frustrations bien compréhensibles de la part des pays de l'ancien bloc de l'Est, dont l'état de délabrement économique rendait presque chimérique l'espoir de rejoindre un jour le « club de riches » qu'est

aujourd'hui l'Union européenne. A laisser la déception pourrir le climat, on prenait le risque de remettre en cause, ça et là, des progrès naissants vers plus de démocratie, de respect des droits de l'Homme et de remise en ordre d'économies sclérosées. Bref, d'accélérer une spirale risquant de déboucher vers moult aventures de nature à déstabiliser le continent tout entier.

Avec la crise du Kosovo, l'Europe a pris peur et a tiré les leçons de l'erreur consistant à ne pas s'impliquer à temps dans un conflit se développant sur ses marches, de nature à contaminer l'ensemble du continent. Seule une stratégie d'intégration est de nature à élever des garde-fous, à assurer un destin offrant « paix stabilité et prospérité » à l'Europe, comme le souhaite Romano Prodi. Il y avait des raisons pour décider la Commission à supprimer le cloisonnement entre les pays candidats et à permettre à six nouveaux élus (Lituanie, Lettonie, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie) de rejoindre les six premiers impétrants (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovénie, Estonie et Chypre). Les négociations avec ces pays seront menées à des rythmes qui pourront être différents, selon la capacité de chacun des candidats à aller de l'avant, mais l'Union européenne, pour sa part, devra être prête à les accueillir, autrement dit avoir mené à bien ses réformes institutionnelles au plus tard à la fin de 2002.

La Pologne, la Hongrie, l'Estonie progressent de façon satisfaisante. « On remarque en particulier la bonne santé de la Pologne qui aura en 1998 une croissance de 4%, a su éponger la crise russe et poursuit les réformes entreprises avec détermination, mais avec son agriculture la Pologne est confrontée à un vrai problème ».

La Slovénie, dont les retards préoccupaient encore avant l'été 1999, a refait surface. Aujourd'hui, c'est la République tchèque qui fait figure de mouton noir : situation macroéconomique peu favorable, reprise de l'acquis en retard, situation politique mal stabilisée... Parmi les pays de la seconde vague, la Lettonie et la Lituanie progressent de façon satisfaisante, de même que la Slovaquie, qui s'engage résolument dans la voie des réformes. La Bulgarie fait des efforts, mais ses structures économiques demeurent faibles. Quand à la Roumanie, certains se demandent si elle ne régresse pas, observant qu'elle n'a pas encore réussi à établir un vrai programme d'assainissement de son économie.

Le 10 décembre 1999, à Helsinki, l'Union européenne est parvenue à normaliser ses relations avec la Turquie. Elles étaient au plus bas depuis qu'en décembre 1997, au Conseil européen de Luxembourg, elle avait refusé de placer Ankara sur un pied d'égalité avec les autres pays candidats à l'adhésion. Les Quinze ont adopté un texte qui traite de l'élargissement en général, en mettant toutefois l'accent sur le cas de la Turquie. Ce document note que les négociations en vue de l'adhésion ne pourront commencer que lorsque la Turquie aura rempli les critères de Copenhague (démocratie, droits de l'homme, respect des minorités, économie de marché) ; il évoque la stratégie de préadhésion qui pourrait être mise en œuvre pour accélérer les réformes et, après avoir salué le rapprochement gréco-turc, fait référence aux litiges territoriaux qui, faute d'avoir pu être aplanis, devront être portés à l'arbitrage de la Cour internationale de justice de Luxembourg au plus tard en 2004. Le texte indique encore, tout en laissant au conseil des ministres des Quinze le soin de la décision ultime, que l'absence de solution politique à Chypre ne pourra pas constituer un obstacle à l'adhésion de l'île.

2.4. La monnaie unique européenne « L' Euro ».

Le meilleur exemple dans la construction européenne est la naissance de la monnaie unique à savoir, l' *euro*, qui apparaît aujourd'hui comme la clé de voûte de la construction économique européenne. Depuis le traité de Maastricht, la course éperdue à l' *euro* conditionne fortement l'ensemble des politiques des Quinze. Elle a débouché le 1^{er} janvier 1999 sur la mise en place de la nouvelle monnaie et du dispositif institutionnel qui la gèrera: la Banque centrale européenne (BCE). L' *euro* est présenté comme un instrument monétaire devant à la fois permettre et accélérer la libre circulation des capitaux, tout en garantissant leur valeur et leur rentabilité financière.

L'adoption de l' *euro* constitue pour les Etats, une abdication complète et définitive de toute souveraineté en matière monétaire, au profit d'une nouvelle institution supranationale, la BCE, complétée par le système européen de banques centrales (SEBC). Sa priorité absolue sera la stabilité des prix et le maintien d'un euro fort. Pour garder l'exemple de l' *euro*, on peut affirmer qu'il est la première monnaie de l'histoire du monde à naître sans patrie. Il constitue également une monnaie fédérale sans Europe fédérale. Les futurs billets de la nouvelle monnaie ne seront ornés par aucun des emblèmes traditionnels d'un peuple, tels que monuments ou personnages héroïques. En effet, aucun symbole réellement européen n'a pu être adopté, chaque pays bataillant pour voir figurer ses propres héros sur l' *euro*. Ce dernier s'ornera donc d'étranges motifs géométriques, de lignes, d'étoiles et de chiffres. Il semble ainsi avoir été imaginé pour un territoire culturellement vierge.

On voit donc bien que la création de la monnaie commune rend obligatoire la poursuite de la construction européenne dans d'autres domaines que l'économie. Tout se passe comme si les hommes politiques bâtisseurs de l'Union européenne avaient délibérément choisi l'union économique comme cheval de bataille, pour qu'ils se montraient incapables de démêler l'inextricable écheveau politique. Ils espéraient peut-être, à juste titre, que l'existence d'une monnaie unique forcerait les choses et accélérerait la construction politique de l'Europe.

Tout observateur peut faire le constat que l'Europe s'est cristallisée essentiellement autour de l'économie communautaire, même si cette alchimie répondait peut-être dessein politique supérieur. Le pouvoir fédérateur de l'union économique a été indéniable et s'illustre fort bien par l'avènement de l' *euro* dans les onze pays qualifiés, satisfaisant aux critères de Maastricht.

2.5. Les projets pour l'avenir.

Les gouvernements européennes doivent établir une époque où les changements économiques et sociaux s'accélèrent, une alliance harmonieuse entre le dynamisme économique et la justice sociale, un modèle moderne, qui intègre au lieu d'exclure, un modèle européen qui réponde aux exigences du nouvel ordre économique mondiale de manière que tous nos concitoyens, et non pas seulement quelques-uns, puissent en tirer profit.

Le Conseil doit retenir un objectif stratégique clair d'établir, à l'horizon 2010, une économie dynamique, mais refusant l'ostracisme sociale, une économie fondée

sur la connaissance et capable de rivaliser avec ce qui se fait de mieux dans le monde. Avec cet exemple, on voit bien qu'au nom de la supranationalité, les Etats doivent abandonner une part de leur souveraineté, part qui sera croissante au fur et à mesure de la construction européenne.

De la même manière, leurs frontières communes ont été largement ouvertes, et ils ont désormais obligation de se soumettre au droit européen. L'absence de répartition claire des compétences entre la Communauté et les Etats membres montre les limites de la construction européenne. Le flou de ce schéma induit trois inconvénients majeurs. Tout d'abord, les Etats membres sont insuffisamment protégés contre l'expansionnisme inhérent à la mission des institutions communautaires, ce qui provoque des réactions d'exaspération nationale. Ensuite, les occasions de conflit, de divergence ou de simple redondance entre législations nationales et législation communautaire se multiplient, à la faveur de l'ignorance trop grande dans laquelle administrations et Parlements nationaux se tiennent encore vis-à-vis des travaux bruxellois. Enfin et surtout, le système communautaire s'opacifie en rendant de moins en moins repérable pour le citoyen ce qui relève de ses représentants nationaux ou au contraire de la Communauté.

Tôt ou tard, les pays développés devront venir en aide à l'Europe à la traîne, ne serait-ce que pour réguler une immigration importante. Mais il y a plus grave : l'élan européen lui-même semble parfois faire défaut. On l'a vu de manière caricaturale, avec la montée en puissance du parti autrichien xénophobe et anti-européen de Jörg Haider. En Autriche, mais aussi en Allemagne, en Belgique, en France, en République tchèque, on aurait aujourd'hui du mal à faire émerger une majorité favorable à l'élargissement de l'Europe. Ce repli sur soi a des origines différentes : les pays riches craignent une compétition déloyale de la part d'Etats bénéficiant d'une main-d'œuvre bon marché, alors que les plus pauvres redoutent de se faire « voler » les subventions européennes auxquelles ils sont habitués. Les Etats nés de l'éclatement de l'ancien bloc de l'Est auraient tort de ne pas vouloir profiter de la manne de la politique agricole commune.

La nouvelle stratégie de la Commission européenne ne lève pas toutes incertitudes, notamment s'agissant du calendrier d'adhésion de ce vaste groupe de douze ou treize Etats. Romano Prodi avait souhaité fixer des dates précises, afin d'encourager les pays candidats à faire accepter à leurs opinions publiques des réformes de structure forcément impopulaires. Au lieu de cela, c'est le flou qui prédomine, même si l'on sait que les pays les mieux préparés devraient rejoindre l'Union à partir de 2002. A court terme, l'espoir renaît pour des pays parfois injustement classés dans la « seconde zone ». Mais les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze auraient tout intérêt à rappeler à ce vaste vivier de postulants que l'appartenance à l'Europe implique des devoirs et des efforts, et pas simplement des droits, sauf à risquer de perdre ce pari du grand écart de l'élargissement de l'Europe.

La vision de Jacques Attali d'une « Europe plurielle » de trente-cinq ou quarante membres à l'horizon 2020 pourrait bien se révéler moins extravagante qu'elle ne le paraissait lorsque l'ancien conseiller de François Mitterrand a remis, au mois d'août 1999, son rapport sur l'avenir de l'Union européenne à Hubert Védrine. En présentant ses propositions pour une nouvelle stratégie de l'élargissement,

Romano Prodi, le président de la Commission européenne, a bel et bien dessiné les contours d'une Europe forte de vingt-huit Etats, qui pourrait ensuite faire profiter de ses richesses une partie des nations balkaniques, avant de jeter ses regards plus loin encore, vers la Russie, le Caucase et les pays du Maghreb.

Ce jour-là le rêve messianique du général de Gaulle d'une Europe s'étendant « depuis l'Atlantique jusqu'à l'Oural » sera devenu réalité. C'est en effet vers cet avenir que l'on se dirige.

3. La défense européenne.

La guerre du Kosovo, qui a été autant une humiliation européenne et l'ONU, qu'un succès de l'OTAN. Sans l'aide logistique des Etats-Unis la défense européenne n'est encore qu'un tigre de papier.

La construction d'une défense européenne doit devenir le principal grand dessein de l'Europe au cours de la décennie qui s'ouvre. Que l'on soit partisan ou adversaire d'une telle perspective, un constat s'impose : l'Europe ne deviendra une véritable puissance autonome que lorsqu'elle disposera des moyens, notamment militaires, de faire respecter ses valeurs et ses intérêts. La construction d'une défense européenne doit devenir à la politique étrangère de l'Union européenne ce que la création du Marché commun et de la monnaie unique l'*euro*.

3.1. L'Eurocorps.

L'échec de la CED (Communauté européenne de défense) en 1954 avait mis fin à la tentative de mettre sur pied une armée européenne. La soudaine dislocation de l'Union soviétique et les risques de tension entre les quinze ex-républiques soviétiques incitèrent cependant à la prudence les partisans d'une telle confédération yougoslave en 1991, malgré les efforts de médiation des représentants de l'ONU, conduisirent les opinions publiques européennes, scandalisées par le déroulement de la tragédie de Bosnie-Herzégovine, à mesurer l'« impuissance de l'Europe », puisque aucun Etat européen ne voulut prendre le risque de s'engager militairement dans un tel guêpier où s'enchevêtraient des nations redevenues antagonistes.

La fin de la menace soviétique et un certain désengagement américain en Europe, le désir des Européens de résoudre par eux-mêmes les futurs éventuels conflits qui risquent d'éclater sur notre continent et la prise de conscience que la construction d'une Europe intégrée ne pourra se faire sans une défense commune ont revitalisé l'Union de l'Europe occidentale (UEO) qui, par le traité de Maastricht du 11 décembre 1991 (titre V), est officiellement reconnue, comme le « bras armé » de l'Union européenne, comme « partie intégrante du développement de l'Union », tout en apparaissant simultanément dans un document annexé au traité comme le « pilier européen de l'OTAN ». Il convient de souligner que si les Européens veulent désormais une véritable défense commune, et donc semble-t-il une armée européenne, dont le maître d'œuvre sera l'UEO, celle-ci n'est envisagée que dans le cadre de l'OTAN (bien sûr rénové), et non pas comme un système de défense indépendant et concurrent de l'OTAN. Dans la communauté militaire allemande, il est hors de question de critiquer le « dogme » de l'OTAN, même si l'absence de souveraineté irrite parfois les plus audacieux. L'immense majorité des militaires n'est pas du tout décidée à sacrifier le confort du parapluie américain au profit d'une politique étrangère et de sécurité européenne (PESC) encore hypothétique.

Quelles sont actuellement les avancées de l'Union européenne vers une politique de défense et de sécurité commune, et la construction d'une armée européenne ? Un grand pas a été franchi lors de la réunion du Conseil atlantique à Berlin, les 3 et 4 juin 1996 : les représentants des pays membres de l'Alliance atlantique ont admis la création d'une « identité européenne de défense » au sein de l'OTAN.

Aujourd'hui, il n'existe pas, à proprement parler, d'armée européenne. Toutefois, l'UEO s'est dotée de structures opérationnelles et le nombre de forces interalliées européennes grandit : le Corps européen (Eurocorps) avec en son sein la brigade franco-allemande ; le groupe aérien franco-britannique (l'Euro AIR Group) ; les Euroforces qui comprennent l'EUROFOR et l'EUROMARFOR. Le problème actuel est que toutes ces forces interalliées européennes existantes n'ont pas de lien juridique avec l'UEO ni aucune coordination entre elles. On peut toutefois imaginer que le Corps européen, qui réunit 60 000 hommes fournis par l'Allemagne, la France, la Belgique, le Luxembourg et l'Espagne sous l'autorité d'un état-major multinational, pourrait constituer l'embryon de la future armée européenne, auquel viendrait se joindre par la suite les autres composantes européennes. Il illustre en effet la possibilité d'une montée en puissance progressive d'une défense européenne.

Pour la première fois depuis le début de la construction européenne, les ministres de la défense des Quinze se réunissent le 15 novembre 1999 à Bruxelles, avec leurs collègues des affaires étrangères afin de donner une impulsion au projet de politique de sécurité commune. Mais avant cette rencontre, le 14 novembre, le ministre britannique de la défense, Geoff Hoon, a exclu que des soldats du Royaume-Uni puissent faire partie à l'avenir d'une « armée européenne » distincte de l'OTAN. M. Hoon a expliqué son point de vue : « Il est possible qu'un certain nombre de nations européennes joignent leurs efforts et soient décidées à utiliser leurs forces dans un contexte particulier. Mais je tiens à souligner que cela devra être décidé en premier lieu par l'OTAN. Une réflexion sur la création d'une identité européenne de défense est en cours. Mais elle ne prévoit pas que des troupes britanniques servent dans une armée européenne ». Tony Blair refuse d'être impliqué dans ce qui pourrait être perçu comme une « armée européenne ». L'OTAN « est la pierre d'angle de notre politique de défense et il ne pas question d'en changer ». Tony Blair veut lancer des ponts entre les Etats-Unis et l'Europe, il doit agir avec précaution.

Cela confirme les résultats du sommet franco-britannique de Saint-Malo en décembre 1998, où il a été estimé qu'il est très difficile d'agir à l'intérieur de l'Alliance atlantique, le point de vue n'étant pas le même à Londres et à Paris. Il n'empêche : Saint-Malo et Toulouse, ces sommets au cours desquels Français et Allemands se sont entendus pour constituer un corps de réaction rapide européen, sont des exemples de ces « coopérations renforcées » (la possibilité pour plusieurs gouvernements de prendre des initiatives, en avant-garde du reste de l'UE) qu'il est souhaitable d'étendre à la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Enfin, l'essentiel des réunions des ministres des affaires étrangères et de la défense devraient porter sur les capacités militaires mises à la disposition de l'Europe, afin d'éviter que les discussions ne s'enlisent dans les sables institutionnels. Selon Lord Robertson qui, comme ministre britannique de la défense, a apporté sa contribution à cette politique avant d'être nommé secrétaire général de l'OTAN « on ne pas envoyer un organigramme, aussi beau soit-il, dans une région en crise ».

A court terme, les Européens doivent se donner les moyens de déployer une force terrestre du niveau d'un corps d'armée (50 000 à 60 000 hommes) correspondant à peu près à la KFOR au Kosovo. A long terme, les Européens devraient augmenter leurs forces de projection et leurs moyens de commandement

en assurant une coordination entre les états-majors interarmées nationaux et en restructurant les états-majors européens existants, comme l'Eurocorps.

A l'issue du sommet d'Helsinki du 10 décembre 1999, les Quinze prévoient de se donner la capacité de mobiliser, au sein de l'Union européenne, l'équivalent d'un corps d'armée, soit une quinzaine de brigades type OTAN qui rassembleraient entre 50 000 et 60 000 hommes. Ce dispositif est destiné à mener des actions humanitaires et remplir des missions de maintien ou de rétablissement de la paix, au titre de la déclaration dite de Petersberg, de 1992, entre Européens. Ce corps d'armée européen, sur la base d'une participation volontaire des Etats membres, devrait être prêt pour 2003. Rien n'exclut qu'il puisse être appelé à travailler dans le cadre de l'OTAN, autant que pour l'UE. Cette force ne remplace, ni ne supprime les corps multinationaux déjà existants entre Européens, qu'il soient au sein ou hors de l'OTAN.

Trois organes permanents de décision en matière militaire sont en projet, mais, dans un premier temps, ils auront un caractère intérimaire :

- **COPS (Un comité politique et de sécurité).** A Bruxelles, il réunira les hauts représentants des gouvernements européens, au niveau de leurs ambassadeurs, et il aura pour tâche, sous l'autorité du conseil européen, d'assurer la direction politique et stratégique des opérations selon des procédures à définir pour permettre de prendre des décisions effectives et urgentes ;
- **Un comité militaire.** Il serait composé des chefs d'état-major des armées des pays membres ou de leurs délégués, selon l'ordre du jour des réunions. Il aura pour rôle de donner des avis, des recommandations ou des expertises militaires au COPS. Son président serait appelé, le cas échéant, à participer au travail du COPS selon la nature des dossiers ;
- **Un état-major militaire.** Composé à terme d'une centaine d'officiers, cet état-major européen constituera le futur état-major autonome de force apte à évaluer la situation, identifier les unités à partir des moyens mis à son service par chaque pays et à conduire une opération de gestion de crise. Véritable organe de planification, ce sera le véritable « cerveau » de la force.

De l'autre côté de l'Atlantique, on ne voit pas manifestement pas d'un bon ~~où~~ les petits pas entrepris pour doter l'Europe des outils de son émancipation militaire. Certes, officiellement, la politique européenne de sécurité et de défense n'implique nullement un affaiblissement de l'OTAN. « Elle ne peut que la renforcer et lui donner une légitimité nouvelle », assurait Javier Solana. Mais ce sont là des politesses diplomatiques. Même si, officiellement, son rôle se limite à mettre en ~~œuvre~~ la politique arrêtée par le conseil des ministres de l'Union, qui va naturellement s'efforcer de prendre initiatives tendant à doter l'Europe d'une capacité militaire autonome, ce qui signifie indépendant de l'OTAN. Un effacement progressif de l'OTAN ferait un tort considérable aux intérêts vitaux des Etats-Unis, réduirait leur puissance et leur influence en Europe, cruciales pour la sécurité et la prospérité de Etats-Unis.

L'OTAN a décidé de laisser en avril 2000 le commandement de la force de paix au Kosovo à l'Eurocorps. La décision de l'Alliance constitue une avancée majeure pour l'Europe de la défense. Une force de l'OTAN, la KFOR, déployée sur le territoire du Kosovo pour la paix, sera majoritairement dirigée par un état-major –

celui de l'Eurocorps – qui ne fait pas partie de l'Alliance atlantique, largement dominée par la puissance militaire américaine.

De l'autre côté au sein de l'Europe il s'agisse de concevoir une politique européenne équilibrée, sans aucune hégémonie et prépondérance. D'une part aider les nations à recouvrer la liberté et à s'associer comme elles le désiraient, bref œuvrer à un nouvel équilibre européen interne ; la France doit d'autre part mettre ses armes stratégiques et tactiques au service de la défense de l'ensemble européen. L'Europe soit doit être son propre maître. L'Europe qui se crée a besoin de protection. La France dispose à cet effet des moyens nécessaires. Ses forces nucléaires sont les seules en Europe à être totalement indépendantes des Etats-Unis. Les armes sont un extraordinaire moyen de rayonnement diplomatique.

3.2. Les intérêts politiques et industriels en jeu.

La période qui s'ouvre est semée d'embûches. Les intérêts politiques et industriels des gouvernements européens et la souveraineté des Etats-nations sont davantage sollicités et écornés. S'il était besoin d'une confirmation, l'intensification des échanges de part et d'autre de l'Atlantique montre, en outre, que l'émergence de l'Europe de la défense met en cause la suprématie de l'Amérique. On mesure ainsi à quel point une véritable défense autonome du Vieux Continent ne verra le jour que si les gouvernements européens font point audace, c'est-à-dire s'ils rompent avec les politiques « du chacun pour soi » qui ont prévalu jusqu'ici.

Enfin, si l'Europe veut être capable de résoudre, seule, les prochaines crises qui se dérouleront sur son sol ou à ses marches, elle doit s'en donner les moyens, notamment budgétaires. Qu'il y ait un regain d'intérêt en faveur de la défense européenne, on n'en peut douter à l'aune des multiples colloques – tel celui de l'Institut européen de prospective et de relations internationales – organisés sur ce thème.

Le 9 septembre 1998, l'Allemagne, l'Italie, la France et le Royaume-Uni signent une convention faisant de l'OCCAR (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement) une véritable organisation internationale dotée de la personnalité juridique. A l'avenir, les programmes de coopération menés entre ces pays ont vocation à être gérés en son sein, avec abandon de la règle du juste retour. Les Etats tiers pourront participer à ces programmes à condition d'en respecter les règles de gestion.

Pour exister, la défense européenne doit relever deux défis majeurs : s'accommoder de la présence tutélaire de l'OTAN et trouver une réponse à l'éparpillement de ses composantes, source de gaspillage d'énergies et de moyens financiers. L'ambition des quinze Etats membres de l'UE de se fondre en un unique « acteur stratégique » ressemble à une gageure à plus forte raison lorsque l'Union regroupera vingt-huit pays. L'approche prudente et pragmatique qui se met en place, alliant initiatives politiques apparemment dispersées et synergies commerciales naissantes dans l'industrie de l'armement, semble donc la bonne.

Un bon exemple dans ce domaine en ce qui concerne le long terme est constitué par l'accord entre Aérospatiale-Matra et Dasa qui a introduit un élément nouveau puisqu'il donne au groupe qu'elles forment une capacité qui le place au troisième rang mondial. Si cet exemple est suivi dans d'autres branches d'industries travaillant pour

la défense, il est possible d'espérer qu'un jour les discussions sur une capacité européenne seront inutiles.

Sur le plan industriel, les partenariats qui se sont noués dernièrement dans les secteurs de l'aéronautique, des missiles et des satellites vont dans le sens de la nécessaire mise en commun des potentiels nationaux.

3.3. Les pays de l'Est et l'élargissement de l'OTAN.

Après la chute du communisme pour les trois pays de l'Est, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque l'événement le plus important a été l'entrée dans l'OTAN. Le ministre polonais des Affaires étrangères, Bronislaw Geremek a comparé cet événement de l'histoire de la Pologne avec la conversion celle-ci au christianisme au dixième siècle.

Pour les Polonais, cela marque le fait qu'un retour à l'Europe constitue le meilleur choix pour effacer une bonne fois pour toutes le rideau de fer. Au final, la législation permettant d'intégrer les trois pays a obtenu de larges majorités dans les seize pays membres de l'OTAN. C'est une véritable victoire pour ce qui est bon, pas seulement historiquement, mais pour l'Europe telle qu'elle est aujourd'hui.

Les nouveaux membres de l'OTAN constituent une force de stabilité en Europe de l'est. La Pologne touche à six ex-pays communistes, dont la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine, elle sait bien regarder vers l'extérieur et est engagée de tous côtés avec ses voisins et doit ainsi concourir à assurer la stabilité en Europe orientale.

Pourtant, les trois pays ont encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir être efficaces militairement. Nous sommes forts dans le domaine des chars, surtout avec le robuste T-72, qui est le deuxième char le plus représenté de l'arsenal de l'OTAN. Mais presque tous les chars ont besoin d'une modernisation coûteuse. Les avions de ces pays sont dans un état plus grave. La Pologne possède 330 chasseurs, mais seuls huit d'entre eux sont aux normes de l'OTAN. L'armée de l'air tchèque, à court de pièces détachées, est essentiellement au sol. Il existe une foule de plans pour estimer le besoin en matériels, mais personne ne prend les devants. Les trois pays réfléchissent à la manière dont ils pourraient acheter ou louer des avions de chasse occidentaux. La Pologne espère avoir une flotte de 100 avions de chasse modernes d'ici 2015. Mais le mot d'ordre de la modernisation à tout prix d'il y a quelques années, défendu en grande partie par l'industrie de défense, a aujourd'hui disparu. La chose la plus intelligente que nous ayons faite a été de nous concentrer sur des choses comme l'éducation et la communication, et de ne pas nous être précipités pour acheter quelques nouveaux avions. D'ailleurs, peu de gens semblent impatients dans l'Alliance. Tant que les pays ont rempli le minimum de critères sur la sécurité et les communications, le reste est censé suivre naturellement.

Pourtant, pour les Polonais, les Tchèques et les Hongrois, rien n'est plus confortable que d'avoir les Etats-Unis à leur côté. Pour la première fois dans l'Histoire, l'Europe centrale est reliée aux Etats-Unis par un lien de sécurité, et pour nous, ce lien est suprême. Etre dans l'OTAN signifie que nous serons en sécurité, quoiqu'il arrive.

Pour l'instant ces trois pays de l'Est n'ont pas possibilité pour être les membres du corps européen par exemple. La France a toujours plaidé pour une vision de « l'Europe européenne », alternative et concurrente de cette « Europe Atlantique »

acceptée par tous. L'indépendance française à l'égard de l'OTAN se voulait un gage prémonitoire du dépassement des blocs et de l'émergence à terme d'une Europe politique. Les initiatives françaises en faveur d'une défense européenne furent nombreuses : le plan Fouchet, le traité franco-allemand de l'Elysée au début des années 60 ou la promotion pure et dure de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) à partir des années 70 et plus récemment, la volonté de créer un pilier européen de l'OTAN.

4. Les obstacles de la construction européenne.

4.1. « La langue européenne »

Le facteur linguistique est aussi un facteur géopolitique de premier plan, qui traduit souvent l'histoire d'un peuple, d'une ethnie. La langue est au cœur même de la conscience identitaire et revendiquée en tant que telle. La langue est un outil de définition identitaire, de construction d'un projet national, aussi qu'un instrument de puissance et d'influence.

La langue est donc une des composantes fondamentales de l'identité des peuples et des ethnies. Elle est l'un de leur caractère différenciateur les plus évidents, et en cela sans doute, leur principal caractère de définition identitaire et de construction des projets nationaux. La langue est sans doute la propriété fondamentale d'un peuple, son bien le plus précieux. Un peuple qui perd sa langue, perd non seulement son âme, mais sa qualité même de peuple différencié. Il s'agit là d'une dimension de géopolitique interne des Etats. La langue admet aussi une dimension de géopolitique externe, en tant que facteur de puissance et d'influence pour les peuples, facteur d'hégémonie.

Curieusement, on a très tôt parlé de l'Europe comme d'un ensemble, alors que ce continent est divisé en un très grand nombre d'Etats, de langues et de peuples.

C'est un truisme de dire qu'il n'existe pas de nationalité européenne, et ce en dépit des efforts faits pour la promotion d'un « esprit européen ». Ce sentiment d'appartenir à une même nation n'existe pas chez les Européens car, pour les raisons évoquées plus haut, l'Union européenne est un conglomérat d'Etats-nation forts disparates sur le plan culturel, aux règles constitutionnelles et aux institutions très différentes.

La latinité contre l'anglophonie : c'est ce qu'a proposé Jacques Chirac lors de sa visite d'Etat à Madrid le 5 octobre 1999. La France, l'Espagne et le Portugal unis face à l'hégémonie de l'anglais, surtout dans le secteur des télécommunications. La France résiste héroïquement au siège linguistico-culturel et se cherche des alliés dans la péninsule ibérique.

Ainsi, avoir plusieurs langues dans l'Union européenne pourrait être source de richesse, mais cela s'avère souvent un sujet délicat, chaque pays mettant un point d'honneur à pouvoir s'exprimer dans sa langue au sein des institutions européennes. Toute réunion européenne nécessite un impressionnant cortège d'interprètes, facteur qui ne contribue pas à la fluidité des débats, quand il n'engendre pas carrément de vraies incompréhensions. La langue des affaires étant l'anglais, n'en déplaît aux esprits chagrins, c'est également cette langue qui est utilisée par les Européens pour communiquer entre eux. Cette pratique n'est pas politiquement acceptable, car elle favorise les peuples anglophones et elle ne permet pas à l'Europe de se démarquer de la tutelle américaine.

L'une des conséquences du retrait de la France du commandement militaire intégré de l'OTAN en 1966/67 a été la disparition de fait du français comme langue pratiquée au sein de cette organisation.

Mais nous voyons que tout le monde parle anglais. C'est la langue du commerce, de l'informatique et d'Internet ; c'est la langue indispensable aux pilotes, chercheurs et aux ingénieurs ; c'est aussi la langue des échanges et de la communication. Dans cette situation, si le rayonnement de la France, de la Pologne etc.... doit se faire grâce à l'anglais, il ne faut pas hésiter, il ne faut pas donc refuser de parler anglais ou de l'apprendre.

Faut-il apprendre l'allemand avant l'anglais ? Faut-il apprendre deux langues nordiques ? L'anglais ou l'allemand plus l'italien, l'espagnol ou le portugais ? Voilà une querelle qui me semble bien stérile.

Après la monnaie unique, l'Europe a besoin d'une langue unique pour ses institutions et le commandement de ses armées. La vie a tranché et cette langue existe déjà c'est le latin du monde moderne, c'est l'anglais.

Si l'anglais était enseigné aux petits Européens à égalité avec leur langue vernaculaire, dès l'école primaire, voire la maternelle, nous aurions au premier tiers du XXI^e siècle une génération de parfaits bilingues, quitte à apprendre, par goût ou par nécessité, une deuxième ou une troisième langue à partir du collège.

4.2. Le chômage.

Nous devons moderniser notre approche de la politique sociale, régler les problèmes du chômage et de l'exclusion. Du travail pour ceux qui peuvent travailler, et une aide pour ceux qui ne le peuvent pas, constituent les meilleurs remèdes à la marginalisation. La privation de travail détruit des communautés entières, les familles et la vie même des individus. C'est pourquoi les politiques permettant de créer des emplois doivent être au cœur de nos stratégies pour en finir avec la pauvreté et l'exclusion. Toutes ces actions devraient être accompagnées d'efforts d'urbanisme pour restaurer les quartiers dégradés par la crise. Il faut aussi encourager la création d'emplois, créant un environnement favorable à la croissance, soutenir les petites entreprises et faire en sorte que la bureaucratie n'entrave pas l'innovation.

La crise économique des années 70 fit apparaître la fragilité plus ou moins grande des économies des Etats européens et incita un nombre croissant de catégories socioprofessionnelles, et d'abord les agriculteurs, à dénoncer « l'Europe » en oubliant les avantages que la formation du grand marché leur avait apporté. D'autres s'inquiètent et dénoncent la bureaucratie bruxelloise, le déficit démocratique ; on accuse la Communauté d'être la cause de la montée du chômage en imposant aux entreprises une concurrence féroce. On sait que la « construction de l'Europe », c'est-à-dire la réalisation de ce projet géopolitique conçu au sortir de la Seconde Guerre mondiale ne fit pas sans mal, car l'abandon de la plus petite parcelle de souveraineté nationale suscita des réactions d'hostilité et de crainte dans une large partie de l'opinion publique.

La conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'est achevée, vendredi 3 novembre 1999, à Seattle sur un échec. En effet les représentants des 135 pays membres de l'OMC ne sont pas parvenus à élaborer une déclaration commune définissant l'agenda d'un nouveau cycle de négociation pour libéraliser les échanges mondiaux. L'agriculture a été à l'origine du principal désaccord, les Américains et leurs alliés souhaitant que les 135 pays de l'OMC s'engagent dans le texte final à « éliminer » progressivement les subventions aux

exportations, tandis que les Européens s'y opposaient. D'autres divergences sont apparues entre Européens et Américains sur les organismes génétiquement modifiés mais aussi entre pays riches et pauvres sur les normes sociales ou sur l'environnement.

Les manifestations de milliers de militants, mêlant organisations non gouvernementales, collectifs d'associations, de syndicats et d'étudiants qui ont ponctué, souvent dans la violence, ces quatre journées-marathon ont montré que les grandes institutions multilatérales, qui prétendent réguler un monde en pleine mutation ne peuvent plus agir dans l'opacité la plus totale. Les préoccupations de la société civile sur les organismes génétiquement modifiés, la protection de l'environnement, ou la toute-puissance des sociétés multinationales ont éclaté à Seattle, siège des plus puissantes d'entre elles, Boeing et Microsoft.

La mondialisation est certes à l'origine de changements géoéconomiques importants. Ces changements s'observent dans l'Histoire notamment par le glissement des zones de prospérité. De la même façon qu'hier la Méditerranée a été supplantée dans les échanges économiques par l'océan Atlantique, celui-ci tend aujourd'hui à être dépassé par la zone Asie-Pacifique, tant il est vrai que les échanges transpacifiques sont supérieurs en volume aux échanges transatlantiques. Mais l'histoire montre que les phénomènes de mondialisation répondent chaque fois à l'intérêt d'une seule puissance de nature hégémonique : Rome, Byzance, Venise, l'islam ottoman, l'Empire des Habsbourg, le catholicisme mondialisant vers l'Amérique, l'Empire colonial britannique...

En Europe occidentale au contraire des Etats-Unis l'appréciation de mondialisation est plutôt favorable.

4.3. La situation après l'ère communiste.

S'il y a des obstacles à la reconstitution de fédérations en Europe centrale, ils sont bien plus d'ordre psychologique que de nature économique. Ces difficultés sont un héritage de la dictature dont ces pays sortent. Coupés intellectuellement et moralement de l'évolution du monde, et notamment de l'Europe occidentale, au long de la seconde moitié du XX^e siècle, les esprits de l'Europe du Centre et de l'Est n'ont pu élaborer les nouveaux modes de pensée nécessaires pour l'appréhender et s'y adapter. L'effondrement de l'idéologie internationaliste, officielle et abhorrée, ne leur laisse plus, en guise d'instruments intellectuels, que ceux élaborés avant la dictature, c'est-à-dire au long de la seconde moitié du XIX^e siècle et au début du XX^e, à l'époque où l'idéologie nationaliste exerçait son emprise sur les esprits.

Un autre argument avancé contre la constitution de fédérations en Europe centrale est de nature économique. Force est d'en convenir : l'état des lieux qu'on dresse après un demi-siècle d'économie socialiste, révélant l'inexactitude des chiffres officiels d'autrefois, dépasse toutes les craintes, et les efforts courageux déployés par les Etats de l'ancienne « Europe de l'Est » exigeront - s'ils aboutissent - des années pour harmoniser leurs économies et des décennies pour rattraper l'ancienne « Europe de l'Ouest ».

Ce qui est en revanche contestable, c'est qu'une fédération danubienne doive nécessairement passer d'abord par une harmonisation économique. C'est un présupposé arbitraire. Le primat de l'économique est devenu le credo de la réflexion occidentale, tant d'essence néo-libérale que d'inspiration néo-marxiste – qui ne sont que deux visages, le conservateur et le révolutionnaire, d'une même conception matérialiste de l'histoire. A ses yeux, contester le primat de l'économique revient à

transgresser les frontières de la pensée permise – à commettre, au sens propre, une hérésie. Or rien n'est moins évident que ce postulat. A la réflexion, c'est même le contraire qui apparaît : le politique est premier, l'économique second.

Sondage lancé et coordonné par *Courrier international* et CSA Opinion – avec le concours de *Die Woche* pour l'Allemagne, d'*Intrenazionale* pour l'Italie, de *Magyar Nemzet* pour la Hongrie et de *Gazeta Wyborcza* pour la Pologne -, ce sondage européen sur l'après- communisme livre une photographie de l'opinion dix ans après la chute du mur de Berlin.

Le tableau ci-dessous, réalisé à partir des résultats d'un sondage, donne un aperçu des visions des uns et des autres :

	Les Français		Les Hongrois		Les Italiens		Les Polonais		Les Allemands	
	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif	Positif	Négatif
L'ONU	76	16	66	7	63	17	87	10	74	13
L'Union européenne	74	21	66	14	72	12	68	29	68	21
L'OTAN	67	23	59	20	52	19	81	18	73	17
La mondialisation	50	39	23	20	44	21	39	44	46	31
Le capitalisme	34	56	24	46	19	51	46	50	26	59
Le communisme	18	71	18	57	17	48	18	80	10	76

Les Polonais font preuve d'un relatif optimisme par rapport aux autres sociétés postcommunistes. L'avènement de la démocratie et de l'économie de marché est en général vécu comme une très bonne chose pour les Polonais. Conscients des inconvénients de la démocratie, nous sommes néanmoins persuadés que les changements vont dans le bon sens, personnifié par le capitalisme et les Etats-Unis. Depuis dix ans beaucoup de choses vont ainsi vers l'amélioration.

La dernière décennie s'est traduite par une avancée de la démocratie, des libertés politiques et de la paix. En revanche, les différentes réponses révèlent une inquiétude sur la vie quotidienne et sur l'avenir des sociétés à l'Ouest comme à l'Est ainsi qu'un assez large rejet du capitalisme triomphant et débridé des années 90. Une libération se profile certes, mais vers un avenir qui n'est pas encore perçu comme meilleur.

La plupart ont une image positive de l'OTAN et l'ONU et font confiance à ces institutions. Il est intéressant de voir qu'une majorité des gens interrogés ont une opinion négative du communisme et du capitalisme. En revanche, l'avenir et le contenu de la mondialisation restent une question ouverte.

L'Union européenne suscite des sentiments positifs partout dans l'Europe.

La Pologne, la Hongrie et la République tchèque sont au moins aussi prêtes que l'étaient la Grèce ou l'Espagne lorsqu'elles furent admises au sein de l'Union européenne. Mais la tâche est encore immense car il faut beaucoup reconstruire.

Les personnes plus âgées de ces pays, qui s'étaient habituées à la sécurité donnée par le système socialiste, restent hermétiques à la notion de profit ou de valeur boursière. Cette génération est sacrifiée. En effet, elle avait la sécurité de l'emploi avant, alors qu'après la chute du communisme elles s'est retrouvé sans rien. Trouver un travail pour les individus de cette génération est une chose impossible, les entreprises trouvant qu'ils sont trop âgés.

En revanche la nouvelle génération s'adapte aussi vite que des jeunes Français ou Allemands. C'est elle qui tirera tous les bénéfices du changement de régime. La fracture n'est pas seulement entre les générations, elle est aussi géographique : quelques régions de ces pays demeurent très en retard par rapport à les capitales ou les régions industriels.

4.4. L'extrême droite en Europe.

Un pays néonazi au sein de l'Europe? Les conservateurs autrichiens de Wolfgang Schüssel et le mouvement populiste d'extrême droite dirigé par Jörg Haider ont annoncé dans la soirée du mardi 1 février 2000 à Vienne la conclusion d'un pacte de gouvernement. Le nouveau gouvernement autrichien entend mener une politique familiale active pour favoriser la natalité et réduire le déficit budgétaire, qui est aujourd'hui largement supérieur à la moyenne européenne. Ce programme de gouvernement est soumis mercredi au président autrichien. Comme les Quatorze, les Etats-Unis menacent de suspendre les relations politiques bilatérales. Les services du premier ministre israélien, Ehoud Barak, ont déclaré que Jérusalem rappellerait son ambassadeur à Vienne si la coalition « droite-bleu » voyait le jour en Autriche.

La nouvelle coalition autrichienne est intolérable pour tout démocrate et tout Européen, car elle crée une brèche inacceptable dans la résistance à une renaissance des thèses fascistes en Europe.

Le président autrichien Thomas Klestil est dans une situation terrible. Il a vu venir la crise avec la communauté internationale. Il avait informé M. Schüssel de sa conversation téléphonique avec Jacques Chirac qui a dit non à cette coalition comme le premier dans l'Union européenne. L'isolement au sein de l'Union européenne signifie pour l'Autriche aussi un isolement envers les Etats-Unis et d'Europe de l'Est.

La Commission de Bruxelles affirme sa volonté de se montrer vigilante, et en particulier, puisque c'est là une des craintes les plus souvent manifestées, elle veillera à contrer toute attitude qui aboutirait à retarder l'élargissement, auquel le parti de Jörg Haider est hostile, aux pays d'Europe centrale. Mais son principal critère d'appréciation, ce sont les décisions que prendra le gouvernement autrichien. Dans ce stade, la Commission européenne ne prendrait pas de mesures contre l'Autriche.

Si aujourd'hui les Autrichiens ne comprennent pas pourquoi le monde entier s'inquiète, c'est qu'ils perçoivent l'Autriche en tant qu'Etat comme la première victime du nazisme mais qu'ils refusent de voir la responsabilité de certains d'entre eux dans les crimes de III^e Reich, même après les débats suscités par l'affaire Waldheim. Au nom de la concorde nationale prônée en 1945, ni les chrétiens sociaux ni les sociaux-démocrates n'ont tenu à faire étudier le passé nazi de l'Autriche, la période de l'austrofascisme ou les conflits entre les nationalités dans l'empire austro-hongrois. Jamais en Autriche le travail de mémoire n'a touché l'ensemble du corps social et les citoyens sont rarement mis face à leurs responsabilités individuelles, ce qui explique leur consternation face aux réactions actuelles des Européens.

Le monde entier jugera, entre autres, le nouveau gouvernement autrichien sur sa capacité à continuer à soutenir la recherche engagée par la commission historique sur le travail forcé en Autriche, la spoliation des biens juifs et sur sa

capacité à initier ou à soutenir de nouvelles recherches permettant d'instruire « les pages sombres » de l'histoire de l'Autriche.

Avec l'extrême droite la solitude pour l'Autriche !?

Les Droites européennes sont divisées sur l'analyse qu'il convient de faire, de la situation autrichienne. En Allemagne, la CDU a exprimé son désaccord avec les pressions exercées par l'Union européenne, ouvrant un conflit au sein du Parti populaire européen.

La polémique suscitée par l'entrée de l'extrême droite dans le gouvernement autrichien renforce en Suisse les adversaires d'un rapprochement de la Confédération avec l'Union européenne. Le 3 février 2000, le jour où, à Vienne, le président Thomas Klestil donnait le feu vert à la constitution du nouveau cabinet, l'extrême droite suisse obtenait l'organisation d'un référendum pour contester les accords bilatéraux tout juste conclus entre la Confédération et les Quinze. Dans la foulée, le 6 février 2000, l'Union démocratique du centre (UDC), formation nationaliste du tribun populiste Christoph Blocher, sortait victorieuse des élections législatives dans le canton de Saint-Gall, à la frontière autrichienne. Confirmant la poussée enregistrée aux élections fédérales de l'automne, l'UDC a plus que doublé le nombre de ses mandats au Parlement cantonal.

En Suisse alémanique, nombre de commentateurs voient un « effet Autriche » dans ces nouveaux succès des ultranationalistes, tandis que la presse francophone met l'accent sur le malaise que la crise provoque dans les rangs des proeuropéens.

De récents sondages confirment que les pressions sur l'Autriche ont renforcé les préventions envers l'Union européenne. Un Suisse sur quatre a changé d'avis sur l'Europe : 49% des citoyens helvétiques désapprouvent l'attitude de l'UE, 56% jugeraient inadmissible une telle ingérence, si la Confédération faisait partie de l'UE. La controverse autour de Jörg Haider a donné un coup de pouce à deux petites formations d'extrême droite, la Ligue du Tessin, un canton de langue italienne, et les Démocrates suisses, qui sont parvenus à réunir les 50 000 signatures requises pour obtenir un référendum contre les accords bilatéraux avec Bruxelles. Ces anti-Européens les plus irréductibles auront récolté pas moins de 70 000 signatures, et il appartiendra au corps électoral de se prononcer en dernier ressort lors d'un référendum, fixé au 21 mai 2000.

Alors que 63% des votants se déclaraient favorables aux accords bilatéraux avant que n'éclate la crise autrichienne, la cause n'est plus gagnée d'avance. Ces accords sont soutenus par les milieux économiques, qui y voient la possibilité d'un meilleur accès au grand marché européen ; mais les petits patrons craignent une plus forte concurrence et une partie de la population redoute les conséquences de la libre circulation des personnes. Le gouvernement et l'ensemble des grands partis se montrent d'autant plus prudents aujourd'hui que les récents événements en Autriche risquent de donner un tour passionnel à la campagne. Ils n'ont pas oublié le revers subi en 1992 à l'occasion du rejet par référendum de l'entrée de la Suisse dans l'espace économique européen. Soucieux de ne pas jeter d'huile sur le feu, les dirigeants prétendent que les négociations bilatérales avec l'UE ne sauraient être confondues avec l'adhésion. Celle-ci reste sans doute un objectif stratégique, mais le Conseil fédéral a préféré le mettre en veilleuse.

Conclusion.

Une Union européenne à géométrie variable est donc en construction dans le Vieux Continent où se rétablissent les contacts entre des espaces artificiellement séparés il y a peu encore par les aléas de l'Histoire. Par delà un siècle et demi de cloisonnements et d'affrontements, suivant un mouvement amorcé après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe reprend ainsi possession de sa géographie, en effaçant quelques-unes des cicatrices de l'Histoire. Les Quinze ne représentent encore que la moitié de la population et un peu plus du tiers de la superficie du continent tout entier, de l'Atlantique à l'Oural. Avec son environnement asiatique et méditerranéen, l'Europe constitue un bloc de près d'un milliard d'hommes. Un cadre élargi, communautaire et extra-communautaire, s'impose donc désormais à la réflexion, sinon à l'action.

Depuis 1989, l'ouverture des pays ex-communistes annonce une réorientation géographique encore plus importante du continent : l'Europe a entamé la reconstitution de son centre. En 1990, l'unification allemande a fait entrer sans transition dans la CEE des régions - les cinq nouveaux Länder - traumatisées par cinq décennies de joug communiste. La situation n'est guère plus brillante en Pologne, dans les Républiques tchèque et slovaque, ainsi qu'en Hongrie, où il est nécessaire de réhabiliter des espaces bien plus dégradés que les zones dites en déclin industriel de l'UE.

Les Américains ont toujours eu une attitude ambivalente vis à vis de la construction européenne. Les Etats-Unis ont activement encouragé le développement d'une Europe forte. Ce fut la politique du « Burden Sharing » pendant la guerre froide. Mais parallèlement il y a eu une crainte de Washington que l'Europe puisse atteindre un poids trop important et puisse menacer le monopole politique des Etats-Unis. Parce que la défense européenne peut être le fondement d'une Europe politique capable de diluer les nations et d'éloigner le protecteur américain, elle représente encore aujourd'hui l'un des projets européens les plus ambitieux et les plus hasardeux qui soient.

L'Europe avance. La méga-fusion entre Aerospatiale Matra et DASA, annoncée 14 octobre 1999 à Strasbourg par les dirigeants des deux groupes et les chefs des gouvernements allemand et français, Gerhard Schröder et Lionel Jospin, en est une nouvelle illustration. Elle va déboucher sur la constitution d'un géant de l'aéronautique et de la défense, un ensemble d'emblée européen. Enfant d'un mariage franco-allemand, il a été baptisé... d'un nom anglais - EADS, pour European Aeronautic, Defence and Space Company - et aura son siège... aux Pays-Bas. Il permet en tout cas à l'Europe de rester compétitive dans ces secteurs stratégiques que constituent les industries de l'armement et de l'aviation. Il dote ainsi le Vieux Continent d'une arme essentielle dans la compétition industrielle face aux géants américains. On ne peut donc que se féliciter d'un tel accord. Ce que démontre cependant une nouvelle fois ce mariage, c'est que l'Europe est désormais devenue, pour l'Allemagne et pour la France, et au-delà pour l'ensemble des pays du Vieux Continent, une nécessité. Depuis le lancement, réussi de l'euro le 1^{er} janvier 1999, on avait pu avoir le sentiment que la construction européenne s'était essoufflée. L'Europe était redevenue un foyer de crises - crise de la Commission,

crise de la politique agricole, crises commerciales entre certains partenaires, etc. Elle est en train de démontrer en se début du XXI^{ème} siècle, sa capacité à les surmonter. L'Europe ne se résume pas à l'*euro* : elle est engagée dans une logique d'intégration qui couvre et couvrira de plus en plus des domaines aussi divers que le commerce international, la défense, la culture ou la justice, la lutte contre le blanchiment de l'argent et la criminalité transfrontalière ainsi que les politiques d'asile et d'immigration. C'est désormais la création d'un espace judiciaire européen qui est en vue. Ainsi, malgré des dirigeants qui n'affichent dans ce domaine aucune ambition particulière, l'Europe avance.

Au XXI^{ème} siècle nous pourrons encore bâtir et encore renforcer le rôle de l'Europe.

Annexes

Points de repère

Date	Événement
4 avril 1949	Signature, à Washington, du traité de l'Atlantique nord
5 mai 1949	Signature du traité de Strasbourg créant le Conseil de l'Europe
9 mai 1950	Déclaration de Robert Schuman proposant, à l'initiative de Jean Monnet, la mise en commun des ressources de charbon et d'acier de la France et de la RFA dans une organisation ouverte à tous les pays d'Europe
18 avril 1951	Signature du traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)
27 mai 1952	Signature du traité de Paris projetant de créer une Communauté européenne de défense (CED)
30 août 1954	Echec du projet de CED devant l'Assemblée nationale française
25 mars 1957	Signature des traités de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE ou marché commun) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), par six pays: Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et RFA
1 ^{er} janvier 1958	Entrée en vigueur des traités de Rome
4 janvier 1960	Création de l'Association européenne de libre-échange (AELE), qui regroupe l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse
8 avril 1965	Signature du traité de fusion des exécutifs des trois communautés (CECA, CEE, EURATOM)
1 ^{er} janvier 1973	Entrée du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni dans la Communauté
4-5 décembre 1978	Le Conseil européen de Bruxelles décide l'instauration, au 1 ^{er} janvier 1979, du système monétaire européen (SME). En fait, le SME ne sera mis en place que le 13 mars 1979
7 et 10 juin 1979	Première élection du Parlement européen au suffrage direct
1 ^{er} janvier 1981	Entrée de la Grèce dans la Communauté
1 ^{er} janvier 1986	Entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté
17 et 28 février 1986	Signature, à Luxembourg et à La Haye, par les Douze, de l'Acte unique européen, établissant le Marché commun
1 ^{er} juillet 1987	Entrée en vigueur de l'Acte unique
22 octobre 1991	Accord, à Luxembourg, entre les Douze et les sept pays de l'AELE pour la création de l'Espace économique européen
9-11 décembre 1991	Conseil européen de Maastricht (Pays-Bas), adoption du traité sur l'Union européenne (signé formellement le 07 février 1991)
2 mai 1992	Signature, à Porto, par les ministres des affaires étrangères de la CEE et de l'AELE, du traité instituant, à partir du 1 ^{er} janvier 1993, un espace économique européen (EEE), à dix-neuf
6 décembre 1992	Interrogés par référendum, les Suisses refusent la ratification de l'accord portant sur l'Espace économique européen

1 ^{er} janvier 1993	Entrée en vigueur du Marché unique européen
30 juin 1993	La Commission présente un avis favorable concernant l'adhésion de Malte et de Chypre
11 janvier 1994	Au sommet de Bruxelles, les membres de l'OTAN acceptent le principe d'une identité européenne de sécurité et de défense (IESD)
28 novembre 1994	Consultés par référendum, les citoyens norvégiens refusent l'adhésion à l'UE
1 ^{er} janvier 1995	L'Autriche, la Finlande et la Suède deviennent membres de l'UE
31 décembre 1995	Entrée en vigueur de l'Union douanière entre l'UE et la Turquie
16-17 juin 1997	Révision du traité sur l'UE à Amsterdam (signé formellement le 2 octobre 1997)
16 juillet 1997	La Commission européenne suggère l'examen des adhésions futures de Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovénie
1 ^{er} janvier 1999	Entrée en vigueur de l' <i>Euro</i> comme monnaie unique européenne

Bibliographie

« Une géopolitique pour l'Europe, vers une nouvelle Eurasie ? » de Pierre Béhar aux éditions Desjonquères, 1992

« L'Europe de 1815 à nos jours » de Jean-Baptiste DUROSELLE aux éditions Presses universitaires de France

« Dictionnaire géopolitique des Etats » sous la direction d'Yves LACOSTE édition 1998 chez Flammarion

« Les grands débats européens » de Fabrice FRIES aux éditions du Seuil (1995)

« La nouvelle identité de l'Europe » de Jean-François DREVET aux éditions Presses universitaires de France (1997)

« Le nouveau concert européen » de Jacques DELORS aux éditions Odile JACOB
« Quelle Union pour quelle Europe ? » sous la direction de Françoise de la SERRE et Christian LEQUESNE aux éditions Complexe (1998)

Ainsi que quelques articles du *Monde diplomatique* de *Courrier international* et du *Figaro*.